



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Conseil communal
Par M. André ZIMMERMANN
Président
Case postale 43
1510 Moudon

Réf. 102.04 LC/AI

Moudon, le 6 février 2018

Communication n°09/18 (LC)

Reprise du bâtiment de la Châtelaine

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

La Municipalité vous informe de la signature, en date du 28 décembre 2017, d'un acte notarié avec la Fondation Arthur Maret pour la radiation d'une servitude de superficie, le retour des constructions et une convention d'indemnisation concernant la parcelle communale 1333 sur laquelle est construit le bâtiment de la Châtelaine.

Dès le 28 décembre 2017, la Commune est ainsi devenue propriétaire des bâtiments et des aménagements annexes construits sur la parcelle 1333 contre une indemnité de CHF 390'000.— à raison de la renonciation par la Fondation Arthur Maret de sa servitude de superficie arrivant à échéance le 28 décembre 2070, cela en exécution de l'acte constitutif du DDP. L'entrée en jouissance et la prise de possession auront lieu au plus tard le 28 février 2018 pour permettre à la Fondation Arthur Maret de procéder à l'évacuation du mobilier.

La transaction a été conclue sur la base de l'autorisation générale octroyée à la Municipalité par le Conseil communal en date du 11 octobre 2016 pour les acquisitions d'immeubles, période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2021 (préavis 01/16).

La Municipalité vous annonce que des tractations sont en cours avec le service cantonal des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) pour une occupation provisoire du bâtiment de la Châtelaine par un établissement médico-social. Des informations complémentaires seront fournies en fonction de l'avancement des discussions.

Vous remerciant de l'attention accordée à ce qui précède, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique, Le secrétaire :


C. PICO


A. IMERI

